Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 029-262902463-20260910-20260902-DE

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration du CCAS du 7 septembre 2026

Névez
Bro ar mein-sav

CCAS de Névez

L'an 2026, **le 7 septembre** à dix-sept heures, le CCAS de NEVEZ légalement convoqué le 24 août 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Dominique GUILLOU, Président du CCAS.

Etaient présents : Dominique GUILLOU, Yveline GOURLAOUEN, Françoise BOURHIS, Annie DROUGLAZET, Jean-Yves SELLIN, Olivier MICHAL, Caroline LE GOUALLEC, Marie-Paule MORVAN, Bruno POSTEC, Christine BELLEGUIC, Annick LE BAGOUSSE, Anne-Marie QUENO, Jean-Luc ESCHERICH, Auguste LOUIS, Stéphanie SELLIN, Geneviève TOCQUET

Procurations : 0

Absente : Sophie SELLIN

Secrétaire de séance : Olivier MICHAL

Membres en exercice : 17
Quorum : 9
Présents : 16
Absents : 1
Procurations : 0

Délibération 2026 09 02- Règlement Intérieur du Centre Communal d'Action Sociale pour l'attribution de l'aide alimentaire

Rapporteur : Y. GOURLAOUEN

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 029-262902463-20260910-20260902-DE

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration du CCAS du 7 septembre 2026

Le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale pour l'attribution de l'aide alimentaire a été présenté aux membres de l'assemblée.

Les membres de l'assemblée ont demandé à rajouter dans les conditions d'accès : jeunes de 16 ans émancipés et en pièces justificatives demandées pour l'ouverture aux droits la taxe foncière.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le Règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale pour l'attribution de l'aide alimentaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Président,

Dominique GUILLOU

Pour le Maire empêché
L'Adjoint Délégué

C.C.A.S DE NEVEZ